

## Aux utilisateurs de la salle Serge-Garant (B-484)

---

Dans le but d'assurer une bonne gestion des lieux et des ressources et de protéger cette salle nouvellement rénovée et les instruments qui s'y trouvent, les utilisateurs doivent s'acquitter des responsabilités suivantes.

### **Réserver la salle**

La salle est tenue barrée en tout temps et sera disponible uniquement sur réservation. Seules les répétitions autorisées en préparation des récitals sont permises.

La salle doit être réservée auprès de Sarah Joyal, technicienne à la production, au local B-310. Pour plus de détails concernant les échéances de réservation, consulter la *Politique d'utilisation des salles et des pianos* préparée par la direction des Affaires Publiques.

### **Utiliser le piano approprié**

Le nouveau piano Yamaha CF-6 sera à l'usage exclusif du secteur d'interprétation piano classique.

Le piano régulier de la salle, à l'usage de tous les autres secteurs, est le Yamaha C7X.

### **Protéger les pianos**

Le piano Yamaha CF-6 sera verrouillé en tout temps et couvert d'une housse de protection. L'utilisateur devra s'assurer de verrouiller de nouveau cet instrument après utilisation.

Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre des pianos de la salle, l'utilisateur devra remettre lui-même la housse en place à la fin de sa réservation.

### **Déplacer les pianos dans les règles de l'art**

Un positionnement de piano par les usagers de la salle est toléré, si et seulement si cela se limite à changer légèrement la position du piano. Toute autre manipulation doit être effectuée par le personnel de production de la Faculté. Voir la *Politique d'utilisation des salles et des pianos* pour la procédure complète.

*Nous comptons sur votre coopération pour appliquer ces directives importantes. Dans le cas contraire, il serait dommage de devoir restreindre l'accès et de limiter les privilèges aux utilisateurs.*